



Aéromodélisme

3^{ème} MEETING INTERNATIONAL

22/23 Juin 2019



**Aéro Micro
Club de
PHAFFANS**

**AEROPARC
BELFORT
FONTAINE**

BUVETTE ET RESTAURATION SUR PLACE
De 10h00 à 18h00 Samedi et Dimanche

BULLETIN D'INSCRIPTION

Aéroparc de FONTAINE

22-23 juin 2019

Entrée gratuite

3



Inscription MEETING Participation statique



MEETING D'AEROMODELISME 22/23 JUIN 2019
Aéroparc de Belfort - Fontaine.

Organisé par l'Aéro-micro-club de Phaffans
avec le concours du Modèle Air Club de Belfort et de l'Aéro-club Jean Mermoz de Delle.

DATE LIMITE D'INSCRIPTION **15 JUIN 2019**

Fiche d'inscription pour l'exposition statique

NOM : Prénom :
Licence FFAM : Club :

Modèles exposés :

Caractéristiques de l'appareil présenté : jet , avion , planeur , hélico

Nom de l'appareil :

Envergure : Poids : Moteur : Cylindrée :

Caractéristiques de l'appareil (ex : bimoteur, biplan, parasol) et petit historique, s'il y a lieu :

.....

.....

Caractéristiques de l'appareil présenté : jet , avion , planeur , hélico

Nom de l'appareil :

Envergure : Poids : Moteur : Cylindrée :

Caractéristiques de l'appareil (ex : bimoteur, biplan, parasol...) et petit historique, s'il y a lieu :

.....

.....

Caractéristiques de l'appareil présenté : jet , avion , planeur , hélico

Nom de l'appareil :

Envergure : Poids : Moteur : Cylindrée :

Caractéristiques de l'appareil (ex : bimoteur, biplan, parasol...) et petit historique, s'il y a lieu :

.....

.....

vos possibilités : Samedi , Dimanche , Lundi ,

Les inscriptions sont à adresser à :
Michel MESSELET, secrétaire AMC,
36, rue de Cambrai, 90150, PHAFFANS.
michel.messelet@free.fr



**3ème Meeting
International
D'Aéromodélisme**



22-23 Juin 2019
Fontaine (90)





Inscription MEETING Participation en vol



MEETING D'AEROMODELISME 22/23 JUIN 2019 Aéroparc de Belfort - Fontaine.

Organisé par l'Aéro-micro-club de Phaffans
avec le concours du Modèle Air Club de Belfort et de l'Aéro-club Jean Mermoz de Delle.

DATE LIMITE D'INSCRIPTION **15 JUIN 2019**

Fiche d'inscription pour une démonstration en vol

NOM : Prénom :

Licence FFAM : Club :

Fréquence(s) radio utilisée(s) :

Qualification de Pilote de démonstration :

Votre qualification est valable pour les modèles jusqu'à :

7 kg , jusqu'à 25 kg ,
Pour les jets , avions , planeurs , hélicos

Présentez-vous un modèle de catégorie 2 (avec certification de la DGAC) ? : oui , non

Attestation de FORMATION des télépilotes d'aéronefs civils circulant sans personnes à bord utilisé en loisir :

Délivrée par DGAC FFAM le :

Caractéristiques de l'appareil présenté : jet , avion , planeur , hélico

Nom de l'appareil : Immatriculation DGAC :

Envergure : Poids : Moteur : Cylindrée :

Caractéristiques de l'appareil (ex : bimoteur, biplan, parasol...) et petit historique, s'il y a lieu :

.....

.....

.....

Caractéristiques de l'appareil présenté : jet , avion , planeur , hélico

Nom de l'appareil : Immatriculation DGAC :

Envergure : Poids : Moteur : Cylindrée :

Caractéristiques de l'appareil (ex : bimoteur, biplan, parasol...) et petit historique, s'il y a lieu :

.....

.....

.....

Vos possibilités : Samedi , Dimanche , Lundi ,

Les inscriptions sont à adresser à :
Michel MESSELET, secrétaire AMC,
36, rue de Cambrai, 90150, PHAFFANS.
michel.messelet@free.fr

- Organisation des vols :
- Le Matin, vols libres positionnement en entonnoir.
 - L'Après-midi avec planning de vols



Aéroparc de FONTAINE

– 22-23 juin 2019

– Entrée gratuite

5

	3ème Meeting International D'Aéromodélisme		22-23 Juin 2019		Fontaine (90)	
FICHE DECLARATIVE DE PARTICIPATION A UNE MANIFESTATION AERIENNE FAISANT INTERVENIR UNIQUEMENT DES AEROMODELES						
LIEU DE LA MANIFESTATION :		<i>Aéroparc de Fontaine Territoire de BELFORT</i>				
DATE :		<i>22/23 juin 2019</i>				
DECLARATION DU PARTICIPANT						
<i>Je soussigné,</i> <i>nom :</i> _____ <i>prénom :</i> _____ <i>déclare que :</i>						
<ul style="list-style-type: none">- <i>J'ai pris connaissance de l'arrêté interministériel du 4 avril 1996 relatif aux manifestations aériennes et notamment son titre IV relatif aux présentations publiques faisant intervenir uniquement des aéromodèles et m'engage à prendre connaissance des consignes de sécurité avant la présentation en vol.</i>- <i>Je reconnais l'autorité du directeur des vols et m'engage à respecter ses directives.</i>- <i>Je certifie sur l'honneur être détenteur d'une assurance couvrant ma participation à une présentation publique en tant que pilote-opérateur.</i>- <i>Je certifie que les aéromodèles que je présente en vol répondent complètement aux dispositions traitant des conditions d'emploi des aéronefs civiles qui ne transportent aucune personne à bord.</i>						
FAIT A :		FONTAINE		LE :		22/23 juin 2019
						SIGNATURE





règlement MEETING



Article 1

Tous les pilotes sont détenteurs d'une QPDD et du justificatif de l'autorisation de vol de la catégorie B, et doivent être en règle avec la loi 2016 en vigueur depuis le 26 décembre 2018. Les mécanos non titulaires d'une assurance FFAM devront se munir d'une assurance particulière et fournir le justificatif pour la circonstance.

Article 2

A son arrivée tous participants (pilote et mécano) doivent se présenter pour confirmer leur inscription au point accueil de la manifestation. A cet effet, après toutes les vérifications d'usages, un badge leur seront remis, leur donnant l'autorisation de pénétrer dans l'enclos du parc aéromodèles.

Article 3

Seuls les participants, les organisateurs et les personnes dûment autorisées par le directeur des vols ont accès à la zone réservée du parc aéromodèles. Il est interdit de déplacer les barrières de sécurité publique pour toutes commodités de transport et d'acheminement de matériels ou pour toutes convenances personnelles. La sécurité du public est un enjeu majeur. Une entrée unique est prévue à cet effet, elle se situe au SUD de la piste.

Article 4

Un tableau des vols étant prévu les après-midi, les pilotes doivent apposer leur étiquette mise à leur disposition dans un ordre chronologique et si maintenir. Elle sera retirée par les pilotes eux-mêmes à la fin de chaque vol et la repositionner dans la colonne d'attente.

Article 5

Aucun démarrage de moteur d'aéromodèles n'a lieu dans la zone de stationnement des aéromodèles, ni dans la zone publique. Le taxiway peut être utilisé moteur tournant et uniquement en direction de la piste d'envol. L'engin est ramené du taxiway vers l'enclos, moteur à l'arrêt depuis le bord de la piste d'envol.

Le transfert de carburant et le démarrage des moteurs se font en zone réservée, et à au moins 20 mètres du public et des autres personnes qui sont en zone réservée et qui n'ont aucun rôle dans le démarrage des moteurs considérés





règlement MEETING



Article 6

Au sein de la zone réservée au pilotage, le pilote en cours de présentation en vol se tient à l'emplacement matérialisé par un cadre « Pilotes » comme indiqué sur le plan géographique d'évolution. Il respecte les limites de la zone d'évolution.

Il est interdit de voler au-dessus du public et face au public. Les pilotes doivent se conformer au plan géographique d'évolution prévu pour la manifestation (Plan joint ci-dessous annexe 1). Les présentations en vol à plusieurs aéromodèles simultanément sont uniquement autorisées par le directeur des vols s'il a, préalablement à la manifestation, évalué lors de répétitions l'aptitude des participants à évoluer simultanément ou s'il connaît par expérience de manifestations précédentes similaires l'aptitude de ces participants à évoluer ensemble. Il peut leur imposer les mesures de sécurité particulières qu'il juge adéquates.

- L'évolution d'aéromodèles en vol automatique est interdite.
- Toute activité d'enseignement est interdite pendant la manifestation.

Article 7

Les propriétaires des aéromodèles sont seuls responsables de leurs engins et matériels. Le club organisateur ne pourra pas être tenu responsable, de vol, de détérioration au sol comme en vol de leur engin ou de toutes autres choses appartenant aux participants (tente, voiture, matériels divers ...)

Article 8

Les vols débutent à 09h00 et s'arrêtent à 18h00 chaque jour du Meeting. Après 18h00, les non titulaires de QPDD pourront voler, à condition que tout le public ait dégagé la zone.

Article 9

Les drones de particuliers sont interdits pendant le festival, seul le drone vidéo de la manifestation à l'autorisation de filmer ces journées.

Article 10

Il est interdit de survoler les installations situées à 400 mètres dans le prolongement de la piste SUD-SUD EST.

Article 11

Le non-respect du présent règlement et des consignes de sécurité écartera de la manifestation tout contrevenant et séance tenante



3ème Meeting
International
D'Aéromodélisme



22-23 Juin 2019
Fontaine (90)





Site de vol Support du Meeting



Zone de vol du meeting sur la zone Sud :



3ème Meeting
International
D'Aéromodélisme



22-23 Juin 2019
Fontaine (90)



Aéroparc de FONTAINE

22-23 juin 2019

Entrée gratuite

9



Site de vol Support du Meeting



Zone Parking Public



3ème Meeting
International
D'Aéromodélisme



TERRITOIRE
DE BELFORT

22-23 Juin 2019
Fontaine (90)





Site de vol Support du Meeting



Implantation Piste – 22 m x 400 m



**3ème Meeting
International
D'Aéromodélisme**



TERRITOIRE
DE BELFORT

22-23 Juin 2019
Fontaine (90)



Aéroparc de FONTAINE

22-23 juin 2019

Entrée gratuite

11



Site de vol Support du Meeting



Zone Camping et Parking pilotes et organisation



3ème Meeting
International
D'Aéromodélisme



22-23 Juin 2019
Fontaine (90)

